

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2476

31 octobre 2007

### SOMMAIRE

Adi Corporation S.A. ....	118802	HEPP III Luxembourg Finance S.à r.l. ...	118817
Advent Duomo Luxembourg 5 S.à r.l. ...	118818	HEPP III Luxembourg Hadovka S.à r.l. ...	118816
Ardizzone International S.A. ....	118843	HEPP III Luxembourg MBP S. à r.l. ....	118816
ARP Group S.A.H. ....	118803	Ice Investment S.A. ....	118803
Asens S.A. ....	118829	Immo D.A. S.à.r.l. ....	118837
Barnet S.A. ....	118843	International Shipping S.A. ....	118829
Bopol S.à r.l. ....	118842	Livinvest S.A. ....	118843
Boucle Locale Radio Lux Sàrl ....	118821	LNR Europe Investors S. à r.l. SICAR ...	118805
BRE/Europe Italy Hotel I S.à r.l. ....	118837	Lux-Caropose S.à r.l. ....	118842
Burleigh Holding S.A. ....	118842	Luxco Properties 6 Sàrl ....	118829
Café Brasserie Le Declic ....	118835	Luxco Properties 7 Sàrl ....	118843
Café Nita S.à r.l. ....	118842	Luxco Properties 8 Sàrl ....	118824
CC Invest S.à r.l. ....	118817	Lux-Index US Advisory S.A. Holding ....	118823
Ciceron ....	118838	Lux-Pension Advisory S.A. Holding ....	118822
Clinique Privée du Dr. E. Bohler ....	118807	Magellan Finances S.A. ....	118834
CPI Kildare S.à r.l. ....	118804	Medical Protein Holding S.A. ....	118848
Diplomatic Supply International Group A.G. ....	118802	MOOR PARK MB 3 Köln-Porz S.à r.l. ...	118805
Dory 1 S.à r.l. ....	118804	Olympic Yachting S.A. ....	118804
EMF Luxembourg S.A. ....	118806	P.G.H. S.A. ....	118824
Espace Urbain S.A. ....	118834	SigmaKalon Luxco ....	118848
Fenim Holding ....	118807	Sintesi S.C.A. ....	118817
Field Point PE III (Luxembourg) S.à r.l. .	118823	Snowdonia S.à r.l. ....	118803
Gestimob S.A. ....	118805	Tierra S.A. ....	118802
Gestimob S.A. ....	118806	Verre Clair S.à.r.l. ....	118807
Girimob S.A. ....	118806	Vincent Zappone Promotions Immobiliè- res SA ....	118837

**D.S.I. Group A.G., Diplomatic Supply International Group A.G., Société Anonyme Holding.**

R.C.S. Luxembourg B 27.279.

La soussignée, AUDITEX SARL dénonce le siège social de la société DIPLOMATIC SUPPLY INTERNATIONAL GROUP AG en abrégé D.S.I. GROUP A.G. en ses bureaux, 3 b, boulevard du Prince Henri à Luxembourg ainsi que le contrat de domiciliation établi avec cette dernière en date du 22 décembre 2003.

Avis est donné par ailleurs que le Commissaire de la Société a démissionné à cette même date, en l'occurrence la société AUDITEX SARL

Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Pour copie conforme

AUDITEX SARL

E. Gillet

Gérant

Référence de publication: 2007117883/3842/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06272. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

**Adi Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 73.877.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration  
qui s'est tenue le 10 septembre 2007 à 11.00 heures à Luxembourg*

Le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité de transférer le siège social de la société d'anciennement 44, route d'Esch, L-1470 Luxembourg à maintenant 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Pour la société

ADI CORPORATION S.A.

Signature

Référence de publication: 2007117895/1276/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ01019. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

**Tierra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 86.219.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration  
qui s'est tenue le 10 septembre 2007 à 11.00 heures Luxembourg*

Le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité de transférer le siège social de la société d'anciennement 44, route d'Esch, L-1470 Luxembourg à maintenant 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Pour la société

TIERRA S.A.

Signature

Référence de publication: 2007117896/1276/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ01020. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

**ARP Group S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 117.807.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ARP GROUP S.A.H.*  
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.  
*Agent Domiciliaire*  
Signatures

Référence de publication: 2007117959/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00861. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070135163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

**Ice Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 95.995.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 27 août 2007 que la société, CONSEIL & MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., a été réélue en tant qu'administrateur.

Son mandat se terminera lors de l'Assemblée qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

Le Commissaire aux comptes a été réélu pour la même période:

CERTIFICA LUXEMBOURG S.à r.l., R.C. B 86.770, avec siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Pour extrait conforme  
Signature

Référence de publication: 2007117978/799/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09829. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070135501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

**Snowdonia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 112.239.

*Extrait du contrat de cession de parts sociales de la société daté du 29 décembre 2006*

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 29 décembre 2006, CPI CAPITAL PARTNERS EUROPE, L.P., ayant son siège social au 731 Lexington Avenue, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique a transféré une partie de ses parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 44 parts sociales d'une valeur de 125 Euros chacune, à CPI CAPITAL PARTNERS EUROPE (NFR), LP, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés du Royaume-Uni (Companies House) sous le numéro de registre LP011169, ayant son siège social au 731, Lexington Avenue, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2007118014/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08146. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070135480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

**CPI Kildare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 116.774.

Les gérants de la Société font remarquer que:

- Le numéro d'immatriculation de CPI CAPITAL PARTNERS EUROPE LP., en tant qu'associé de CPI KILDARE S.à r.l., est désormais LP011071.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007118009/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08131. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

**Dory 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 22.000,00.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 110.296.*Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 27 juin 2006*

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 27 juin 2006, CBC INTERNATIONAL REAL ESTATE LP, L.L.C., 1209, Orange Street, DE 19801 Wilmington, Etats-Unis d'Amérique a transféré ses parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 879 parts sociales ordinaires d'une valeur de 25 Euros chacune, à CPI CAPITAL PARTNERS EUROPE, L.P., Limited Partnership enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés du Royaume-Uni (Companies House) sous le numéro de registre LP011071, ayant son siège social au 731 Lexington Avenue, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007118010/710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08138. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

**Olympic Yachting S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 93.540.*Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007117869/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08733. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

**LNR Europe Investors S. à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 106.281.

*Extrait des résolutions des associés*

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter les démissions de:

\* Monsieur Ronald Schrager de sa fonction de Gérant et ce avec effet au 6 août 2007;

\* Monsieur Michel van Krimpen de sa fonction de Gérant et ce avec effet au 23 août 2007;

- de nommer:

\* Monsieur Thomas Hughes ayant son adresse professionnelle au 1601 Washington Avenue, Suite 500 Miami Beach, FL 33139, Etats-Unis d'Amerique, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 6 août 2007;

\* Monsieur Phillip Williams ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 23 août 2007.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Pour extrait analytique conforme

P. Williams

*Gérant*

Référence de publication: 2007118005/710/24.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07386. - Reçu 14 euros.

*Le Releveur (signé): G. Reuland.*

(070135440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

---

**MOOR PARK MB 3 Köln-Porz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 125.317.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 octobre 2007.

Pour copie conforme

*Pour la société*

J. Seckler

*Notaire*

Référence de publication: 2007117998/231/14.

(070135435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

---

**Gestimob S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 99.392.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 18 février 2004,  
acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 421 du 21 avril 2004.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GESTIMOB S.A.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

*Signatures*

Référence de publication: 2007118037/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10113. - Reçu 22 euros.

*Le Releveur (signé): G. Reuland.*

(070134930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

---

**Gestimob S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 99.392.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 18 février 2004,  
acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 421 du 21 avril 2004.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GESTIMOB S.A.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007118038/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10115. - Reçu 22 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070134929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

**Girimob S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 99.365.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, maintenant à Luxembourg, en date  
du 18 février 2004, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 412 du 17 avril 2004.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GIRIMOB S.A.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007118039/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10118. - Reçu 22 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070134927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

**EMF Luxembourg S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 108.710.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 11 septembre 2007 a appelé aux fonctions  
d'administrateur Monsieur Jean-Christophe Dauphin, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Du-  
chesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de Monsieur Christophe Fasbender, administrateur démission-  
naire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012.

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Benoît Nasr, Administrateur
- Monsieur Jean-Christophe Dauphin, Administrateur
- Monsieur Carl Speecke, Administrateur-Président

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

*Pour EMF LUXEMBOURG S.A.*

C. Speecke

*Administrateur-Président*

Référence de publication: 2007118156/29/22.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07682. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070135305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

**Clinique Privée du Dr. E. Bohler, Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 5, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 88.247.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007117097/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00900. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

**Verre Clair S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4434 Soleuvre, 25, rue Winston Churchill.  
R.C.S. Luxembourg B 101.549.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007117098/6706/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01781. - Reçu 103 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

**Fenim Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 132.112.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the 30th day of July,

before Maître Léon Thomas called Tom Metzler, notary public residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg, in remplacement of Maître Jacques Delvaux, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, wich will remain the minute of the act.

There appeared:

LUXEMBOURG FINANCE HOUSE S.A., «société anonyme» existing under Luxembourg Law, with registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B n ° 53.589

here represented by Daniel Capp, employee, residing professionally at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

by virtue of a proxy dated July 26th, 2007.

Said proxy, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of a joint stock company to be incorporated.

**Name - registered office - duration - object - capital**

**Art. 1.** A joint stock company is herewith formed under the name of FENIM HOLDING.

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the management board or of the sole member of the management board.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the management board or of the sole member of the management board.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

The management board or the sole member of the management board shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties or any organ of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The company may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant the companies of the group or its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915 concerning commercial companies.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros) divided into 310 (three hundred and ten) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

#### **Management board**

**Art. 6.** In case of plurality of shareholders, the company must be managed by a management board consisting of at least three members who need not to be shareholders.

In case the company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the company has only one shareholder left, the company can be managed by a management board consisting of either one sole member of the management board until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder.

The members of the management board or the sole member of the management board are appointed for a term which may not exceed six years by the supervisory board or the sole member of the supervisory board and can be dismissed at any time by the supervisory board or the sole member of the supervisory board.

If the post of a member of the management board appointed by the supervisory board becomes vacant, the remaining members of the management board thus appointed may provisionally fill the vacancy. In this case, the next supervisory board meeting will proceed to the final election. The member of the management board appointed shall serve the term of office of the member whom he replaces.

The management board fulfils its duties under the supervision of the supervisory board.

**Art. 7.** The management board chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the members of the management board present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the management board are convened by the chairman or by any two members of the management board.

The management board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented. Proxies between members of the management board being permitted, a member of the management board can represent more than one of his colleagues.

The members of the management board may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.



Written resolutions approved and signed by all members of the management board shall have the same effect as resolutions voted at the management board meetings.

**Art. 8.** Decisions of the management board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the management board shall be signed by all the members of the management board having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one member of the management board or by a proxy.

**Art. 10.** The management board or the sole member of the management board shall have the power to take any action necessary or useful to realize the corporation object with the exception of those powers reserved by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the Articles of Incorporation to the meetings and to the supervisory board or the sole member of the supervisory board.

**Art. 11.** The management board or the sole member of the management board may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the management board or to third persons, except the members of the supervisory board who need not to be shareholders.

**Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed, in case of a sole member of the management board by the sole signature of the sole member of the management board or, in case of plurality of members of the management board, by the signatures of any two members of the management board or by the sole signature of a delegate of the management board acting within the limits of his powers.

In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one member of the management board, whose signature legally commits the company.

### Supervisory board

**Art. 13.** In case of plurality of shareholders, the management board must be supervised by a supervisory board consisting of at least three members who need not to be shareholders.

In case the company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the company has only one shareholder left, the supervisory board can be composed of either one sole member until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder.

The members of the supervisory board or the sole member of the supervisory board are appointed for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a member of the supervisory board appointed by the general meeting becomes vacant, the remaining members of the supervisory board thus appointed may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election. The member of the supervisory board appointed shall serve the term of office of the member whom he replaces.

**Art. 14.** The supervisory board chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the members of the supervisory board present at the meeting designated to that effect by the supervisory board.

The meetings of the supervisory board are convened by the chairman or by any two members of the supervisory board.

The supervisory board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between members of the supervisory board being permitted. A member of the supervisory board can represent more than one of his colleagues.

The members of the supervisory board may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, the last three means shall be confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all members of the supervisory board shall have the same effect as resolutions voted at the supervisory board meetings.

**Art. 15.** Decisions of the supervisory board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 16.** The minutes of the meetings of the supervisory board shall be signed by all the members of the supervisory board having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one member of the supervisory board or by a proxy.

**Art. 17.** The supervisory board or the sole member of the supervisory board shall carry out the permanent supervision of the management of the company by the management board, without being authorized to interfere with such management.

The supervisory board or the sole member of the supervisory board shall have an unlimited right to inspect all transactions of the company; it may inspect, but not remove, the books, correspondence, minutes and in general all the records of the company.

**Art. 18.** The management board shall, at least every three months, make a written report to the supervisory board on the progress and foreseeable development of the company's business.

The management board shall promptly pass to the supervisory board any information on events likely to have an appreciable effect to the company's situation.

The supervisory board may require the management board to provide information of any kind which it needs to exercise its supervision.

The supervisory board may undertake or arrange for any investigations necessary for the performance of its duties.

**Art. 19.** Each year, the supervisory board shall receive from the management board all documents listed in article 72 of the law of 10 August 1915 at the time set in such article for their delivery to the statutory auditors and shall present to the meeting its observations on the report of the management board and the annual accounts.

#### **Statutory auditors**

**Art. 20.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

#### **General meeting**

**Art. 21.** If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the whole body of shareholders of the company. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 22.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the 15 of the month of June at 4 p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 23.** The management board or the sole member of the management board or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

**Art. 24.** Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

#### **Financial year - distribution of profits**

**Art. 25.** The financial year begins on January 1st and ends on December 31 of each year.

The management or the sole member of the management board draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 26.** At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

The general meeting shall determine how the remainder of the annual net profit shall be disposed of and it may decide to paid dividends, from time to time, has it believed best suits the corporate purpose and policy.

Interim dividends may be paid by the management board or the sole member of the management board in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

#### **Dissolution - liquidation**

**Art. 27.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

### General disposition

**Art. 28.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary and are not in contradiction with this law.

#### *Transitory dispositions*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 2007.

The first annual general meeting shall be held in 2008.

The first director(s) and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the Articles of Incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company.

#### *Subscription and payment*

The 310 (three hundred and ten) shares have been entirely subscribed by the sole shareholder, LUXEMBOURG FINANCE HOUSE S.A., having its registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

All the shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

#### *Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at 2,250.-.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the share capital, passed the following resolutions:

##### *First resolution*

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

1. Mr Sibrand van Roijen, born in Leiderdorp (The Netherlands), on 2 May 1969, director, residing professionally at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

2. Mr Claude Zimmer, born in Luxembourg, on 18 July 1956, director, residing professionally at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

3. Mr Theo Uffing, born in Utrecht (Pays-Bas), on 6 April 1956, director, residing professionally at 162, Jan Van Rijs-wijcklaan, B-2020 Antwerp,

4. Mr Hans Pieterman, born in Rotterdam (The Netherlands), on 6 June 1955, director, residing at 99, Voie Julia, F-06220 Vallauris

Mr Sibrand van Roijen, prenamed has been elected as chairman of the board of directors.

##### *Second resolution*

The following has been appointed as Supervisory Board, their mandates expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year the following persons:

- Mr Willem Brounts, born in Bommel (The Netherlands), on 15 July 1936, banker, residing at 4, Vijverweg, NL-2061 GW Bloemendaal,

- Mr Steven Schuit, born in Haarlem (The Netherlands), on 9 October 1942, lawyer, residing at 22, J.J. Viottastraat 22, NL-1071 JS Amsterdam,

- Mr Paul Verburgt, born in Bussum (The Netherlands), on 23 January 1935, banker, residing at West Road Sint George Hill, GB-Weybridge Surrey KT13 OLZ,

- Mr Richard Blickman, born in Amsterdam (The Netherlands) on 22 February 1954, director, residing at 51 A, Koningslaan, NL-1406 KG Bussum.

##### *Third resolution*

The following has been appointed as auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

- ERNST & YOUNG S.A., having its registered office in L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall, R.C.S. Luxembourg B n ° 47.771.

#### Fourth resolution

The company's registered office is located at L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

#### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-Bonnevoie, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by her surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

#### Follows the French version of the preceding text:

L'an deux mille sept, le trente juillet.

par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie Grand-Duché du Luxembourg, en remplacement de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

A comparu:

LUXEMBOURG FINANCE HOUSE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B n ° 53.589

ici représentée par Daniel Capp, employé privé, demeurant professionnellement au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 26 juillet 2007.

La prédite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

#### Dénomination - siège - durée - objet - capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FENIM HOLDING.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du directoire ou du seul membre du directoire, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du directoire ou du seul membre du directoire de à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le directoire ou le seul membre du directoire ou l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties le tout dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

#### **Directoire**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un directoire composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du directoire peut être limitée à un seul membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les membres du directoire ou le seul membre du directoire seront élus par le conseil de surveillance pour un terme qui ne peut excéder six ans et seront toujours révocables par lui.

En cas de vacance d'une place de membre du directoire, les membres du directoire restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, le conseil de surveillance, lors de la première réunion, procède à la nomination définitive. Le membre du directoire ainsi nommé achève le terme de celui qu'il remplace.

Le directoire exerce ses fonctions sous le contrôle d'un conseil de surveillance.

**Art. 7.** Le directoire élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, le membre du directoire désigné à cet effet par les membres du directoire présents, le remplace.

Le directoire se réunit sur la convocation de son président ou sur la demande de deux de ses membres.

Le directoire ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre membres du directoire étant admis, un membre du directoire peut représenter plus d'un de ses collègues.

Les membres du directoire peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les membres du directoire, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du directoire.

**Art. 8.** Toute décision du directoire est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du directoire est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du directoire sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un membre du directoire ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le directoire ou le seul membre du directoire a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent au conseil de surveillance et à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le directoire ou le seul membre du directoire pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des membres du directoire ou à des tierces personnes, à l'exception des membres du conseil de surveillance, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas de membre du directoire unique, par la signature individuelle du seul membre du directoire, ou en cas de pluralité de membres du directoire, par la signature conjointe de deux membres du directoire ou par la signature individuelle d'un délégué du directoire dans les limites de ses pouvoirs.

La signature d'un seul membre du directoire sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

#### **Conseil de surveillance**

**Art. 13.** En cas de pluralité d'actionnaires, le directoire doit être contrôlé par un conseil de surveillance composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil de surveillance peut être limitée à un seul membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante constatant l'existence de plus d'un actionnaire.

Les membres du conseil de surveillance ou le seul membre du conseil de surveillance seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et seront toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place de membre du conseil de surveillance nommé par l'assemblée générale, les membres du conseil de surveillance restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à la nomination définitive. Le membre du conseil de surveillance nommé achève le terme de celui qu'il remplace.

**Art. 14.** Le conseil de surveillance élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, le membre du conseil de surveillance désigné à cet effet par les membres du directoire présents, le remplace.

Le conseil de surveillance se réunit sur la convocation de son président ou sur la demande de deux de ses membres.

Le conseil de surveillance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre membres du conseil de surveillance étant admis, un membre du conseil de surveillance peut représenter plus d'un de ses collègues.

Les membres du conseil de surveillance peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les membres du conseil de surveillance produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de surveillance.

**Art. 15.** Toute décision du directoire est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil de surveillance est prépondérante.

**Art. 16.** Les procès-verbaux des séances du conseil de surveillance sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un membre du conseil de surveillance ou par un mandataire.

**Art. 17.** Le conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le directoire, sans pouvoir s'immiscer dans cette gestion.

Le conseil de surveillance ou le seul membre du conseil de surveillance a un droit illimité de regard sur toutes les opérations de la société; il peut prendre connaissance sans déplacement des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes les écritures de la société.

**Art. 18.** Le directoire doit faire, au moins tous les trois mois, un rapport écrit au conseil de surveillance sur la marche des affaires de la société et de leur évolution prévisible.

Le directoire communique en temps utile au conseil de surveillance toute information sur des événements susceptibles d'avoir des répercussions sensibles sur la situation de la société.

Le conseil de surveillance peut demander au directoire les informations de toute nature nécessaires au contrôle qu'il exerce sur le directoire.

Le conseil de surveillance peut procéder ou faire procéder aux vérifications nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

**Art. 19.** Chaque année, le conseil de surveillance reçoit de la part du directoire les documents visés à l'article 72 de la loi du 10 août 1915 à l'époque y fixée pour leur remise au(x) commissaire(s) aux comptes et présente à l'assemblée générale ses observations sur le rapport du directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

#### Commissaire aux comptes

**Art. 20.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et (/ qui sont toujours révocables à n'importe quel moment.

La durée du mandat de commissaires aux comptes est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### Assemblée générale

**Art. 21.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 22.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 15 du mois de juin à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 23.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le directoire ou par le seul membre du directoire ou par le(s) commissaire(s) aux comptes(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

**Art. 24.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### **Année sociale - répartition des bénéfices**

**Art. 25.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le directoire ou le seul membre du directoire établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s) aux comptes(s).

**Art. 26.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le directoire ou le seul membre du directoire pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### **Dissolution - liquidation**

**Art. 27.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

### **Disposition générale**

**Art. 28.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Le(s) premier(s) membre(s) du conseil de surveillance et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

#### *Souscription et paiement*

Les 310 (trois cent dix) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, LUXEMBOURG FINANCE HOUSE S.A., ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 2.250,-.

#### *Résolutions de l'actionnaire unique*

L'actionnaire unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre du conseil de surveillance est fixé à quatre.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. M. Sibrand van Roijen, directeur, né le 2 mai 1969 à Leiderdorp (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

2. M. Claude Zimmer, directeur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

3. M. Theo Uffing, directeur, né le 6 avril 1956 à Utrecht (Pays-Bas), demeurant professionnellement à 162, Jan Van Rijswijcklaan, B-2020 Antwerp,

4. M. Hans Pieterman, directeur, né le 6 juin 1956 à Rotterdam (Pays-Bas), demeurant au 99, Voie Julia, F-06220 Vallauris.

Est appelé aux fonctions de conseil de surveillance, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social, les quatre personnes suivantes:

- M. Willem Brounts, né le 15 juillet 1936 à Bemmel (Pays-Bas), banquier, demeurant à 4, Vijverweg, NL-2061 GW Bloemendaal,

- M. Steven Schuit, né le 9 octobre 1942 à Haarlem (Pays-Bas), avocat, demeurant à 22, J.J. Viottastraat 22, NL-1071 JS Amsterdam,

- M. Paul Verburgt, né le 23 janvier 1935 à Bussum (pays-Bas), banquier, demeurant à West Road Sint George Hill, GB-Weybridge Surrey KT13 OLZ,

- M. Richard Blickman, né le 22 février 1954 à Amsterdam (Pays-Bas), directeur, demeurant à 51 A, Koningslaan, NL-1406 KG Bussum.

#### *Deuxième résolution*

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: ERNST & YOUNG, ayant son siège au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, R.C.S. Luxembourg B ° 47771.

#### *Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Bonnevoie, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Capp, L.T. dit T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, LAC/2007/21681. - Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007117862/208/492.

(070135246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

#### **HEPP III Luxembourg Hadovka S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 115.267.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007118688/801/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07496. - Reçu 30 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070135528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

#### **HEPP III Luxembourg MBP S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 119.853.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007118687/801/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07493. - Reçu 32 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070135530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**HEPP III Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.983.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007118689/801/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07500. - Reçu 38 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070135526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**CC Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1670 Senningerberg, 12, Gromscheid.

R.C.S. Luxembourg B 111.856.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007118690/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01512. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070135523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**Sintesi S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 130.080.

L'an deux mille sept, le premier octobre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Madame Valérie Wesquy, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société en commandite par actions SINTESI SCA, ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg section B 130080, constituée suivant acte reçu par le notaire Martine Schaeffer, de résidence à Luxembourg en date du 22 juin 2007, publié au Mémorial C numéro 1771 du 22 août 2007 et dont les statuts ont été modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 25 juillet 2007 publié au Mémorial C numéro 1940 du 11 septembre 2007 en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 25 septembre 2007, l'extrait dudit procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme SINTESI SCA., prédésignée, s'élève actuellement à un million huit cent soixante dix mille euros (1.870.000,- EUR), représenté par un million huit cent soixante dix mille (1.870.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune.

II.- Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à trois millions soixante mille euros (3.060.000,- EUR) et le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article trois des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration,

1. en sa réunion du 25 septembre 2007 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé l'augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de un million vingt mille euros (1.020.000,- EUR), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de un million huit cent soixante-dix mille euros (1.870.000,- EUR) à deux millions huit cent quatre-vingt-dix mille euros (2.890.000,- EUR), par la création et l'émission de un million vingt mille (1.020.000) actions nouvelles de Classe A d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune, ces actions nouvelles jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes de classe A.

IV.- Que le conseil d'administration, a accepté la souscription des actions nouvelles par les sociétés de droit luxembourgeois ESMAR S.A. et TIKETITAN S.A. toutes deux avec siège social au 3, place François-Joseph Dargent à Luxembourg.

V.- Que les un million vingt mille (1.020.000) actions nouvelles de Classe A ont été souscrites par les souscripteurs prédésignés et libérées intégralement en numéraire par versements à un compte bancaire au nom de la société anonyme SINTESI SCA, prédésignée, de sorte que la somme de un million vingt mille euros (1.020.000,- EUR), a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de ces augmentations dans les limites du capital autorisé, l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à deux millions huit cent quatre-vingt-dix mille euros (2.890.000,- EUR) divisé en deux millions huit cent quatre-vingt-neuf mille six cent quatre-vingt-dix (2.889.690) actions de classe A rachetables, préférentielles et participantes (Actions de Classe A) et trois cent dix (310) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) par action, toutes libérées entièrement.

Le capital autorisé de la société est fixé à trois millions soixante mille euros (3.060.000,-) divisé en trois millions cinquante-neuf mille six cent quatre vingt dix (3.059.690) actions de classe A et de trois cent dix (310) actions ordinaires chacune avec une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) par action.

Le Gérant est autorisé, pendant une période commençant au jour de la publication de l'acte de constitution au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations et se terminant le jour du 5<sup>ème</sup> anniversaire de cette publication, à augmenter en une ou plusieurs tranches le capital social à l'intérieur des limites du capital autorisé. De telles augmentations du capital peuvent être souscrites et émises aux conditions fixées par le Gérant, plus précisément en rapport avec la souscription et la libération des actions à souscrire et à libérer, de manière à ce qu'il détermine la période durant laquelle les actions seront souscrites et émises ainsi que le montant de ces actions, si les actions autorisées seront souscrites au pair ou avec une prime d'émission, dans quelle mesure la libération des nouvelles actions souscrites peut être acceptée en numéraire ou par des apports autres qu'en numéraire et de quelle façon les actions nouvellement souscrites seront réparties entre les actions de classe A et les Actions Ordinaires. Le Gérant peut déléguer tout fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le Gérant aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit dans les limites du capital autorisé, il fera adapter le présent article à la modification intervenue».

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de douze mille cinq cents euro (Euro 12.500,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Wesquy, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 octobre 2007, Relation: EAC/2007/11875. — Reçu 10.200 euros.

*Le Receveur (signé):* Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 4 octobre 2007.

C. Doerner.

Référence de publication: 2007118351/209/75.

(070136143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

#### **Advent Duomo Luxembourg 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.775.

In the year two thousand and seven, on the seventh of August.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-A LIMITED PARTNERSHIP, a partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States,

here represented by Mrs Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal on 6 August 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of ADVENT DUOMO LUXEMBOURG 5 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies is pending, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 25 July 2007, whose articles of association have not been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»).

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of five hundred sixty-seven thousand nine hundred and twenty-seven US dollars (USD 567,927.-), so as to raise it from its present amount of thirty thousand US dollars (USD 30,000.-) up to five hundred ninety-seven thousand nine hundred and twenty-seven US dollars (USD 597,927.-) by the issue of five hundred sixty-seven thousand nine hundred and twenty-seven shares (567,927), having a par value of one US dollar (USD 1.-) each (collectively referred as the «New Shares») and having the same rights and obligations as the existing shares.

The five hundred sixty-seven thousand nine hundred and twenty-seven (567,927) New Shares are paid up by a contribution in kind consisting of claims held respectively by ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-A LIMITED PARTNERSHIP and by each of the new shareholders, as listed below, against the Company and have been subscribed by ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-A LIMITED PARTNERSHIP and by the new shareholders as follows:

Subscriber	Number of shares	Amount of the claim against the Company
1. ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-A LIMITED PARTNERSHIP . .	24,323	24,323
2. ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-B LIMITED PARTNERSHIP . .	14,413	14,413
3. ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-E LIMITED PARTNERSHIP . .	22,173	22,173
4. ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-G LIMITED PARTNERSHIP . .	55,432	55,432
5. ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND IV-C LIMITED PARTNERSHIP . .	19,262	19,262
6. ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND IV-F LIMITED PARTNERSHIP . .	231,139	231,139
7. ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND IV-G LIMITED PARTNERSHIP . .	187,801	187,801
8. ADVENT PARTNERS LAPEF III LIMITED PARTNERSHIP . . . . .	5,394	5,394
9. ADVENT PARTNERS III LIMITED PARTNERSHIP . . . . .	7,990	7,990
Total . . . . .	567,927	

The subscribers under number 2 to 9 are partnerships organized under the laws of the State of Delaware, with registered offices at C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States.

The subscribers are all represented by Mrs Linda Korpel, previously named, by virtue of proxies, hereto annexed.

The total contribution of five hundred sixty-seven thousand nine hundred and twenty-seven US dollars (USD 567,927.-) for the shares will be entirely allocated to the share capital.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

« **Art. 6.** The share capital is set at five hundred ninety-seven thousand nine hundred and twenty-seven US dollars (USD 597,927.-) represented by five hundred ninety-seven thousand nine hundred and twenty-seven (597,927) shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to ten thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le sept août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-A LIMITED PARTNERSHIP, un partnership régi selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats Unis,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 6 août 2007.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de ADVENT DUOMO LUXEMBOURG 5 S.à r.l. (ci après la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, dont l'enregistrement avec le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 juillet 2007, non publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinq cent soixante-sept mille neuf cent vingt-sept US dollars (USD 567.927,-), afin de le porter de son montant actuel de trente mille US dollars (USD 30.000,-) jusqu'à cinq cent quatre-vingt dix-sept mille neuf cent vingt-sept US dollars (USD 597.927,-) et ce par la création et l'émission de cinq cent soixante-sept mille neuf cent vingt-sept (567.927) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les «Nouvelles Parts Sociales»).

Les cinq cent soixante-sept mille neuf cent vingt-sept (567.927) Nouvelles Parts Sociales sont payées par un apport en nature consistant en des créances détenues respectivement par ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-A LIMITED PARTNERSHIP, prénommée, et par chacun de nouveaux associés, tel que listés ci-après, contre la Société et sont souscrites par ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-A LIMITED PARTNERSHIP, prénommée, et par de nouveaux associés comme suit:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Montant de la créance contre la Société
1. ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-A LIMITED PARTNERSHIP . .	24.323	24.323
2. ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-B LIMITED PARTNERSHIP . .	14.413	14.413
3. ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-E LIMITED PARTNERSHIP . .	22.173	22.173
4. ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-G LIMITED PARTNERSHIP . .	55.432	55.432
5. ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND IV-C LIMITED PARTNERSHIP . .	19.262	19.262
6. ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND IV-F LIMITED PARTNERSHIP . .	231.139	231.139
7. ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND IV-G LIMITED PARTNERSHIP . .	187.801	187.801
8. ADVENT PARTNERS LAPEF III LIMITED PARTNERSHIP . . . . .	5.394	5.394
9. ADVENT PARTNERS III LIMITED PARTNERSHIP . . . . .	7.990	7.990
Total . . . . .	<u>567.927</u>	

Les souscripteurs sous les numéros 2 à 9 sont des partnerships régis selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant leur siège social au C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats Unis.

Les souscripteurs sont tous représentés par Madame Linda Korpel prénommée, en vertu de procurations ci-annexées.

L'apport de cinq cent soixante-sept mille neuf cent vingt-sept US dollars (USD 567.927.-) sera entièrement alloué au capital social.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

*Deuxième résolution*

A la suite des résolutions ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cinq cent quatre-vingt dix-sept mille neuf cent vingt-sept US dollars (USD 597.927,-) représenté par cinq cent quatre-vingt dix-sept mille neuf cent vingt-sept (597.927) parts sociales d'une valeur d'un US Dollar (USD 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

*Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de dix mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 août 2007. Relation: EAC/2007/9858. — Reçu 4.114,63 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007118411/239/145.

(070135824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**Boucle Locale Radio Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 90.078.

L'an deux mille sept, le trente juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

BOUCLE LOCALE RADIO BV, besloten vennootschap régie par le droit des Pays-Bas, ayant un capital de six cent quatre-vingt-cinq mille sept cent cinquante euros (EUR 685.750,-), dont le siège social est Hoogoorddreef 7, NL-1101 BA Amsterdam Zuidoost, et le siège effectif de direction à Luxembourg, 180, rue des Aubépines, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Amsterdam sous le numéro 34136245 (BOUCLE LOCALE RADIO BV),

ici représentée par Monsieur Nicolas Dumont, employé privé, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 30 juillet 2007.

La procuration prémentionnée restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois BOUCLE LOCALE RADIO LUX S.à r.l., dont le siège social est sis 180, rue des Aubépines, Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro 90.078, constituée suivant acte notarié en date du 8 novembre 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C en date du 6 janvier 2003, numéro 11. Les statuts ont été modifiés, pour la dernière fois, suivant acte reçu par notaire soussigné en date 27 octobre 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C du 26 janvier 2007, numéro 2728 (la «Société»).

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé décide de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de sept millions soixante mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 7.060.425,-) pour le porter de son montant actuel de trente-huit millions soixante mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 38.060.425,-) à trente et un millions d'euros (EUR 31.000.000,-) par rembour-

sement intégral à l'associé actuel et par annulation de deux cent quatre-vingt-deux mille quatre cent dix-sept (282.417) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

L'Associé autorise le Conseil de gérance à faire tout ce qui est nécessaire pour l'exécution de la présente résolution.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente l'article cinq est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social émis de la Société est fixé à trente et un millions d'euros (EUR 31.000.000,-) divisé en un million deux cent quarante mille (1.240.000) parts sociales de catégorie A ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-)».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Dumont, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> août 2007, Relation: EAC/2007/9253. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007118424/239/46.

(070135855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**Lux-Pension Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 46.415.

*Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juillet 2007*

I. Nominations statutaires

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 juillet 2006, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat des Administrateurs venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en juillet 2008:

M. Jean-Claude Finck, président

M. Michel Birel, vice-président

M. Gilbert Ernst, administrateur

M. Jean Habay, administrateur

M. Pit Hentgen, administrateur

M. Guy Hoffmann, administrateur, demeurant professionnellement à 48-50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg

M. Jean-Paul Kraus, administrateur

M. Jacques Mangen, administrateur

M. Nicolas Rollinger, administrateur

M. Guy Rosseljong, administrateur

M. Paul Waringo, administrateur

II. Nomination du Commissaire aux comptes

L'Assemblée constate que le mandat du Commissaire aux Comptes a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination de Madame Doris Engel pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en juillet 2008.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2007118290/1122/34.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03294. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**Lux-Index US Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.  
R.C.S. Luxembourg B 75.344.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 juillet 2007*

I. Nominations statutaires

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 juillet 2006, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat des Administrateurs venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en juillet 2008:

M. Jean-Claude Finck, président

M. Michel Birel, vice-président

M. John Dhur, administrateur

M. Gilbert Ernst, administrateur

M. Jean Habay, administrateur

M. Pit Hentgen, administrateur

M. Guy Hoffmann, administrateur, demeurant professionnellement à 48-50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg.

M. Jean-Paul Kraus, administrateur

M. Jacques Mangen, administrateur

M. Guy Rosseljong, administrateur

II. Nomination du Commissaire aux comptes

L'Assemblée constate que le mandat du Commissaire aux Comptes a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination de Monsieur Paolo Vinciarelli pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en juillet 2008.

Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2007118291/1122/34.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03292. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**Field Point PE III (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 116.687.

Am 26. Juni 2007, hat FIELD POINT (LUXEMBOURG) II, alleiniger Teilhaber der Gesellschaft 124 Anteile an - MERRILL LYNCH IBK POSITIONS INC, eine Aktiengesellschaft eingetragen im Handelsregister Division of Corporations. Delaware, unter der Nummer 2244576, mit Sitz in 4, World Financial Center, NY 10080, New York, Etats-Unis.

Die Teilhaber der Gesellschaft setzt sich demnach wie folgt zusammen:

FIELD POINT (LUXEMBOURG) II ..... 376 Anteile

MERRILL LYNCH IBK POSITIONS INC ..... 124 Anteile

Zum Vermerk im Luxemburgischen Amtsblatt, Band C.

Luxembourg, den 19. September 2007.

FIELD POINT PE III (LUXEMBOURG) S.À R.L.

Unterschrift

Référence de publication: 2007118297/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09180. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**P.G.H. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 68.457.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle reportée tenue en date du 4 septembre 2007, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de EUROFID S.à r.l, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg en tant que commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'exercice se terminant le 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007118300/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08746. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**Luxco Properties 8 Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R.C.S. Luxembourg B 132.156.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-eight day of September.

Before Us, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

ALTERNATIVE PROPERTY INCOME VENTURE S.C.A. a company governed by the laws of Luxembourg having its registered office in L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle (RCS Luxembourg N ° B. 124.359),

here represented by Mr Nicolas Charbonnet, private employee, residing professionally in 8-10, rue Mathis Hardt, L-1717 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on September 28th, 2007.

Said proxy after being initialled ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing party, represented as fore-said, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

**Art. 1.** A limited liability company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation. The name of the company is LUXCO PROPERTIES 8 Sàrl

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form what so ever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

Furthermore, the purposes for which the company is formed are the acquisition, the sale, the management and the development of all real estate located in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

**Art. 5.** The corporate capital of the company is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) divided into 500 (five hundred) corporate units with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.



**Art. 6.** The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

**Art. 7.** Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

**Art. 8.** Corporate units are freely transferable among members. The corporate units transfer inter vivos to non-members is subject to the consent of at least seventy-five per cent of the members' general meeting or of at least seventy-five per cent of the company's capital. In the case of the death of a member, the corporate units transfer to non-members is subject to the consent of no less than seventy-five per cent of the votes of the surviving members. In any event the remaining members have a pre-emption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-member.

**Art. 9.** The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

**Art. 10.** For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

**Art. 11.** The Company shall be managed by a board of at least three members who need not be shareholders of the Company and who are appointed either as an A manager or as a B manager with at least one A and one B Manager (the «Board of Managers»).

The Board of Managers will be elected by the shareholders of the Company at a general meeting. The number of the managers as well as their remuneration and the term will be determined by the general meeting of the company.

The company will be bound towards third parties by a manager «A» and a manager «B» or by the joint signature or the single signature of any person(s) to whom such signatory powers have been granted by the unanimous vote of the Board of Directors.

**Art. 12.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

**Art. 13.** Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

The members may vote in a circular resolution, by letter, fax or video-conference. Such a written decision is only valid if it is taken and approved by all the members.

**Art. 14.** Collective decisions are only valid if they are adopted by the members representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of the members representing three quarters of the capital.

**Art. 15.** The business year begins on July 1st and ends on June 30th of the next year.

**Art. 16.** Every year on June 30th, the annual accounts are drawn up by the managers.

**Art. 17.** The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

**Art. 18.** At least 5% of the net profit for the financial year has to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the corporate capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

**Art. 19.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

**Art. 20.** If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 21.** For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

*Transitory disposition*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on June 30th, 2008.

*Subscription and payment*

The 500 (five hundred) corporate units have been subscribed to by the sole member ALTERNATIVE PROPERTY INCOME VENTURE S.C.A., prenamed.

All the corporate units have been entirely paid up in cash so that the company has now at its disposal the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) as was certified to the notary executing this deed.

#### Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

#### Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at 1,350.- EUR

#### Resolutions of the sole member

The sole member, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

##### First resolution

The following have been elected:

as A managers:

- M. Ian Chappell, Fund Manager, residing in RH8 0PB Oxted-Surrey, 23, Woodland Court.
- M. Michael Kidd, Finance and Operations Executive, residing in L-5433 Niederanven, 28, rue Puert.

as B manager:

- DOMEELS S.à r.l., a Limited Liability Company governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office in L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 104.715.

Towards third parties the company shall be bound by the joint signature of an A and a B Manager.

The managers are elected for an undetermined period.

##### Second resolution

The company's registered office is located in L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above person appearing, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person appearing and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, whom is known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit septembre.

Par-devant Nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

ALTERNATIVE PROPERTY INCOME VENTURE S.C.A. une société soumise aux lois de Luxembourg avec siège social à L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle (RCS Luxembourg N ° B.124.359),

ici représentée par M. Nicolas Charbonnet, employé privé, demeurant professionnellement à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 28 septembre 2007,

laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de LUXCO PROPERTIES 8 Sàrl.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision collective des associés.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes, les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a pour en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune.

**Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 10.** Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 11.** La Société est gérée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés soit en tant que Gérant «A» soit en tant que Gérant «B» avec au moins un Gérant «A» et un Gérant «B» («le Conseil de Gérance»).

Le Conseil de Gérance sera nommé par les actionnaires lors d'une assemblée générale. Le nombre des Gérants ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

La Société sera engagée envers des parties tierces par la signature conjointe d'un Gérant «A» et d'un Gérant «B» ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été accordé par une décision unanime du Conseil de Gérance.)

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les associés peuvent voter par vote circulaire par lettre, fax, ou visioconférence. Une telle décision sera uniquement valable si elle a été prise et approuvée par tous les associés.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> juillet et finit le 30 juin de l'année suivante.

**Art. 16.** Chaque année, le 30 juin, la gérance établit les comptes annuels.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

**Art. 18.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 20.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 30 juin 2008.

*Souscription et paiement*

Les 500 (cinq cents) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associée unique, ALTERNATIVE PROPERTY INCOME VENTURE S.C.A. prénommée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

*Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

*Evaluation*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ 1.350,- EUR.

*Résolutions de l'associé unique*

L'associée unique prédésignée, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Sont appelés aux fonctions de:

*gérants de catégorie A:*

- Monsieur Ian Chappell, Fund Manager, demeurant à RH8 OPB Oxted-Surrey, 23, Woodland Court.
- Monsieur Michael Kidd, Finance and Operations Executive, demeurant à L-5433 Niederanven, 28, rue Puert.

*gérants de catégorie B:*

- DOMELS S.à r.l., une société à responsabilité Limitée, régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg ayant pour numéro B 104.715

Vis-à-vis de tiers la société sera engagée par la signature conjointe d'une gérant de catégorie A et B.

Les mandats des gérants est établie pour une durée indéterminée.

*Deuxième résolution*

Le siège social de la société est fixé au L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Charbonnet, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, LAC/2007/28784. — Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 5 octobre 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007118221/206/242.

(070135961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**Asens S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 29.665.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BEMO, BANQUE DE L'EUROPE MERIDIONALE

Signature

Référence de publication: 2007118564/35/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01422. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**International Shipping S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.  
R.C.S. Luxembourg B 106.864.

Il ressort du procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société en date du 30 mars 2007 que les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de révoquer avec effet immédiat Monsieur Jean-Paul Schneider, domicilié à 8, place de l'Eglise à L-7533 Mersch, né le 2 juin 1947 à Strasbourg (France), du poste d'administrateur de la société INTERNATIONAL SHIPPING SA. Tous les membres de l'assemblée approuvent la résolution.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de nommer la société LUXEMBOURG TELECOM SA, établie à 4-6, rue Jean Engling à L-1466 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro RC B 67.351, au poste d'administrateur de la société INTERNATIONAL SHIPPING SA.

Le mandat d'administrateur de la société LUXEMBOURG TELECOM SA commence en date de ce jour, 30 mars 2007 et prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

Tous les membres de l'assemblée approuvent la résolution.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Titre d'actions au porteur n° 1 / Titre d'actions au porteur n° 2

(16 actions) / (15 actions)

Signature / Signature

Actionnaire / Actionnaire

Référence de publication: 2007118332/2741/28.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI02940. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**Luxco Properties 6 Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R.C.S. Luxembourg B 132.164.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-eight day of September.

Before Us, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

ALTERNATIVE PROPERTY INCOME VENTURE S.C.A. a company governed by the laws of Luxembourg having its registered office in L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle (RCS Luxembourg N ° B 124.359)

here represented by Mr Nicolas Charbonnet, private employee, residing professionally in 8-10, rue Mathis Hardt, L-1717 Luxembourg

by virtue of a proxy given under private seal on September 28th, 2007.

Said proxy after being initialled *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing party, represented as fore-said, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

**Art. 1.** A limited liability company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation. The name of the company is LUXCO PROPERTIES 6 Sàrl

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form what so ever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

Furthermore, the purposes for which the company is formed are the acquisition, the sale, the management and the development of all real estate located in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

**Art. 5.** The corporate capital of the company is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) divided into 500 (five hundred) corporate units with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

**Art. 6.** The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

**Art. 7.** Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

**Art. 8.** Corporate units are freely transferable among members. The corporate units transfer *inter vivos* to non-members is subject to the consent of at least seventy-five per cent of the members' general meeting or of at least seventy-five percent of the company's capital. In the case of the death of a member, the corporate units transfer to non-members is subject to the consent of no less than seventy-five percent of the votes of the surviving members. In any event the remaining members have a pre-emption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-member.

**Art. 9.** The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

**Art. 10.** For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

**Art. 11.** The Company shall be managed by a board of at least three members who need not be shareholders of the Company and who are appointed either as an A manager or as a B manager with at least one A and one B Manager (the «Board of Managers»).

The Board of Managers will be elected by the shareholders of the Company at a general meeting. The number of the managers as well as their remuneration and the term will be determined by the general meeting of the company

The company will be bound towards third parties by a manager «A» and a manager «B» or by the joint signature or the single signature of any person(s) to whom such signatory powers have been granted by the unanimous vote of the Board of Directors.

**Art. 12.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

**Art. 13.** Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

The members may vote in a circular resolution, by letter, fax or video-conference. Such a written decision is only valid if it is taken and approved by all the members.

**Art. 14.** Collective decisions are only valid if they are adopted by the members representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of the members representing three quarters of the capital.

**Art. 15.** The business year begins on July 1st and ends on June 30th of the next year.

**Art. 16.** Every year on June 30th, the annual accounts are drawn up by the managers.

**Art. 17.** The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

**Art. 18.** At least 5% of the net profit for the financial year has to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the corporate capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

**Art. 19.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

**Art. 20.** If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 21.** For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

#### *Transitory disposition*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on June 30th, 2008.

#### *Subscription and payment*

The 500 (five hundred) corporate units have been subscribed to by the sole member ALTERNATIVE PROPERTY INCOME VENTURE S.C.A., prenamed.

All the corporate units have been entirely paid up in cash so that the company has now at its disposal the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) as was certified to the notary executing this deed.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

#### *Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at 1,350.- EUR

#### *Resolutions of the sole member*

The sole member, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

#### *First resolution*

The following have been elected:

*as A managers:*

- M. Ian Chappell, Fund Manager, residing in RH8 0PB Oxted-Surrey, 23, Woodland Court.
- M. Michael Kidd, Finance and Operations Executive, residing in L-5433 Niederanven, 28, rue Puert.

*as B manager:*

- DOMELS S.à r.l, a Limited Liability Company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 104.715.

Towards third parties the company shall be bound by the joint signature of an A and a B Manager.

The managers are elected for an undetermined period.

#### *Second resolution*

The company's registered office is located in L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above person appearing, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person appearing and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, whom is known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with Us, Notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-huit septembre.

Par-devant Nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

ALTERNATIVE PROPERTY INCOME VENTURE S.C.A. une société soumise aux lois de Luxembourg avec siège social à L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle (RCS Luxembourg N ° B 124.359)

ici représentée par Mr Nicolas Charbonnet, employé privé, demeurant professionnellement à 8-10, rue Mathis Hardt, L-1717 Luxembourg

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 28 septembre 2007,

laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de LUXCO PROPERTIES 6 Sàrl.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision collective des associés.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a pour en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune.

**Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 10.** Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.



**Art. 11.** La Société est gérée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés soit en tant que Gérant «A» soit en tant que Gérant «B» avec au moins un Gérant «A» et un Gérant «B» («le Conseil de Gérance»).

Le Conseil de Gérance sera nommé par les actionnaires lors d'une assemblée générale. Le nombre des Gérants ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

La Société sera engagée envers des parties tierces par la signature conjointe d'un Gérant «A» et d'un Gérant «B» ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été accordé par une décision unanime du Conseil de Gérance.)

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les associés peuvent voter par vote circulaire par lettre, fax, ou visioconférence. Une telle décision sera uniquement valable si elle a été prise et approuvée par tous les associés.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> juillet et finit le 30 juin de l'année suivante.

**Art. 16.** Chaque année, le 30 juin, la gérance établit les comptes annuels.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

**Art. 18.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 20.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 30 juin 2008.

#### *Souscription et paiement*

Les 500 (cinq cents) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associée unique, ALTERNATIVE PROPERTY INCOME VENTURE S.C.A. pénomée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

#### *Evaluation*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ 1.350,- EUR.

#### *Résolutions de l'Associé Unique*

L'associée unique prédésignée, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Sont appelés aux fonctions de:

*gérants de catégorie A:*

- Monsieur Ian Chappell, Fund Manager, demeurant à RH8 OPB Oxted-Surrey, 23, Woodland Court.
- Monsieur Michael Kidd, Finance and Operations Executive, demeurant à L-5433 Niederanven, 28, rue Puert.

*gérants de catégorie B:*

- DOMELS S.à r.l., une société à responsabilité Limitée, régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg ayant pour numéro B 104.715.

Vis-à-vis de tiers la société sera engagée par la signature conjointe d'une gérant de catégorie A et B.

Les mandats des gérants est établie pour une durée indéterminée.

*Deuxième résolution*

Le siège social de la société est fixé au L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par leurs nom, prénom, état et demeures, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Charbonnet, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, LAC/2007/28782. — Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 5 octobre 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007118218/206/242.

(070136052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

---

**Espace Urbain S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4621 Differdange, 1, rue du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 41.732.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 8 octobre 2007.

ESPACE URBAIN S.A.

Signature

Référence de publication: 2007118565/1044/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07383. - Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070135801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

---

**Magellan Finances S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 87.107.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2007.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007118567/6960/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01957. - Reçu 26 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070135874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

---

**Café Brasserie Le Declic, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6617 Wasserbillig, 28, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 132.165.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le onze septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Mademoiselle Houda Seghni, serveuse, née à Mulhouse, (France), le 18 octobre 1975, demeurant à L-8009 Strassen, 151, route d'Arlon.

2.- Monsieur Onofrio Giampaolo, directeur de sociétés, né à Monopoli, (Italie), le 18 mars 1954, demeurant à F-57840 Ottange, 50, rue des Ecoles.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

**Titre I<sup>er</sup> .- Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de CAFE BRASSERIE LE DECLIC.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un café et d'une brasserie avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Wasserbillig.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

**Titre II.- Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, souscrites comme suit:

1.- Mademoiselle Houda Seghni, serveuse, demeurant à L-8009 Strassen, 151, route d'Arlon, cinquante parts sociales . . . . .	50
2.- Monsieur Onofrio Giampaolo, directeur de sociétés, demeurant à F-57840 Ottange, 50, rue des Ecoles, cinquante parts sociales . . . . .	<u>50</u>
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

**Titre III.- Administration et gérance**

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V.- Dispositions générales**

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2007.

##### *Libération de parts sociales*

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-6617 Wasserbillig, 28, route d'Echternach.
- 2.- L'assemblée désigne Mademoiselle Houda Seghni, serveuse, née à Mulhouse, (France), le 18 octobre 1975, demeurant à L-8009 Strassen, 151, route d'Arlon, comme gérante de la société pour une durée indéterminée.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. Seghni, O. Giampaolo, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 septembre 2007, Relation GRE/2007/3987. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 septembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007118219/231/112.

(070136054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

---

**Vincent Zappone Promotions Immobilières SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3429 Dudelange, 199, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 80.669.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 8 octobre 2007.

VINCENT ZAPPONE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007118569/1044/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007, réf. LSO-CJ00144. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

---

**Immo D.A. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4660 Differdange, 24, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 80.661.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 8 octobre 2007.

IMMO DA s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007118570/1044/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007, réf. LSO-CJ00146. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

---

**BRE/Europe Italy Hotel I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 111.890.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 3 août 2007, que BRE/EUROPE 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 94.375, a transféré cinq cents (500) des cinq cents (500) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à BRE/EUROPE HOTEL HOLDING I S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 127.733.

Depuis cette date, les parts sociales de la société à responsabilité limitée BRE/EUROPE ITALY HOTEL I S.à r.l., ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 111.890, sont réparties comme suit:

BRE/EUROPE HOTEL HOLDING I S.à r.l., ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

cinq cents (500) parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2007.

*BRE/EUROPE ITALY HOTEL I S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2007118296/250/28.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07662. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**Ciceron, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2427 Luxembourg, 10, rue du Rham.

R.C.S. Luxembourg B 132.167.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the tenth of September.

Before the undersigned notary Jean Seckler, residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mrs Jennika Lindholm, company's director, born in Berlin, (Germany), on the 16th of March 1981, residing in L-2427 Luxembourg, 10, rue du Rham.

Such appearing person requests the officiating notary to enact the articles of association of a private limited liability company, («Gesellschaft mit beschränkter Haftung»), to establish as follows:

**Art. 1.** Hereby is formed a private limited liability company, which will be governed by these Articles of Association as well as by the relevant legal dispositions.

**Art. 2.** The name of the Company is CICERON.

**Art. 3.** The purpose of the Company is the management of and the provision of services for companies in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may also carry out any commercial, industrial, financial, movable and immovable operations, which are in direct or indirect relation with its object or which may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4.** The duration of the Company is unlimited.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the associates.

**Art. 6.** The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), consisting of one hundred (100) shares with a par value of one hundred twenty-five Euros (125.- EUR) each, totally paid up and subscribed by the sole share-owner, Mrs Jennika Lindholm, company's director, residing in L-2427 Luxembourg, 10, rue du Rham.

**Art. 7.** The capital may be increased or decreased at any time as laid down in article 199 of the law governing commercial companies.

**Art. 8.** Each share entitles its owner to a proportional right in the Company's assets and profits.

**Art. 9.** Shares shall be freely transferable between associates.

They can only be transferred inter vivos or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates.

In this case the remaining associates have a preemption right, which they must use within 30 days from the date of refusal to transfer the shares to a non-associate person.

In case of use of this preemption right the value of the shares shall be determined pursuant to paragraph 6 and 7 of article 189 of the Company law.

**Art. 10.** The Company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the associates.

**Art. 11.** For no reason and in no case, the heirs or creditors of the associates are allowed to pursue the sealing of property or documents of the Company.

**Art. 12.** The company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting.

**Art. 13.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible.  
As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

**Art. 14.** Every associate may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at the meeting through a special proxy.

**Art. 15.** Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital.  
However, decisions concerning the amendment of the articles of incorporation are taken by a majority of the associates representing seventy five percent of the capital.

In case that the Company consists of only one shareholder, all the powers, which, in accordance to the law or the articles of incorporation, are assigned to the general meeting are exercised by the only shareholder.

Resolutions taken by the sole shareholder in virtue of these attributions must be mentioned in a protocol or taken in written form.

Contracts concluded between the sole shareholder and the company represented by the sole shareholder must also be mentioned in a protocol or be established in written form.

This disposition is not applicable for current operations made under normal conditions.

**Art. 16.** The business year begins on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

**Art. 17.** Every year on the last day of December, the annual accounts are drawn up by the managers.

**Art. 18.** The financial statements are at the disposal of the associates at the registered office of the Company.

**Art. 19.** Out of the net profit, five percent shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent of the capital of the Company.

The balance is at the disposal of the associates.

**Art. 20.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be associates and who are appointed by the associates who will specify their powers and remuneration.

**Art. 21.** For all points not regulated by these Articles of Association, reference is made to the provisions of the Law of 10 August, 1915 and its modifying acts, concerning trading companies.

#### *Special disposition*

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate 31st of December 2007.

#### *Payment of the shares*

All the shares have been totally paid up so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

#### *Expenses*

The amount of the expenses, for which the company is liable as a result of its formation, is approximately fixed at eight hundred and fifty Euros.

#### *Extraordinary general meeting*

The above named persons, representing the entire social capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The registered office is established in L-2427 Luxembourg, 10, rue du Rham.
- 2.- Mrs Jennika Lindholm, company's director, born in Berlin, (Germany), on the 16th of March 1981, residing in L-2427 Luxembourg, 10, rue du Rham, is appointed as manager for an undetermined period.
- 3.- The corporation will be validly bound by the sole signature of the manager.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day stated at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxy-holders of the appearing person, who are known to the notary by her first and last name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

### **Folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:**

Im Jahre zweitausendsieben, den zehnten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Frau Jennika Lindholm, Gesellschaftsverwalter, geboren in Berlin, (Bundesrepublik Deutschland), am 16. März 1981, wohnhaft in L-2427 Luxemburg, 10, rue du Rham.

Welche Komparentin den amtierenden Notar ersucht die Statuten einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche der gegenwärtigen Satzung sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.

**Art. 2.** Der Name der Gesellschaft ist CICERON.

**Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist die Verwaltung von und die Erbringung von Dienstleistungen für Gesellschaften im Großherzogtum Luxemburg und im Ausland.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

**Art. 4.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 5.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Er kann an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden durch Kollektivbeschluss der Gesellschafter.

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölf tausend fünf hundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von jeweils ein hundert fünf und zwanzig Euro (125,- EUR), welche Anteile durch die alleinige Gesellschafterin, Frau Jennika Lindholm, Gesellschaftsverwalter, wohnhaft in L-2427 Luxemburg, 10, rue du Rham, gezeichnet wurden.

**Art. 7.** Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

**Art. 8.** Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

**Art. 9.** Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschaftern an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäß Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

**Art. 10.** Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschaftern.

**Art. 11.** Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

**Art. 12.** Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

**Art. 13.** Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung ein.

Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

**Art. 14.** Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen.

Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

**Art. 15.** Beschlüsse sind rechtskräftig wenn sie von mehr als der Hälfte der Anteilseigner akzeptiert wurden.

Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch die Mehrheit der Anteilseigner gefasst, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen.



Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Verfügung entfällt für laufende Geschäfte, welche unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden.

**Art. 16.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 17.** Jedes Jahr am letzten Tag des Monats Dezember wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.

**Art. 18.** Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Verfügung.

**Art. 19.** Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

**Art. 20.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation von einem Liquidator ausgeführt welcher kein Gesellschafter sein muss und der von den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegen.

**Art. 21.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften, verwiesen.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2007.

#### *Einzahlung der Anteile*

Alle Anteile wurden in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölf tausend fünf hundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

#### *Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr acht hundert fünfzig Euro.

#### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, traten zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen.

Sie fassten, nachdem sie die ordnungsgemäße Zusammensetzung dieser Generalversammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-2427 Luxemburg, 10, rue du Rham.
- 2.- Frau Jennika Lindholm, Gesellschaftsverwalter, geboren in Berlin, (Bundesrepublik Deutschland), am 16. März 1981, wohnhaft in L-2427 Luxemburg, 10, rue du Rham, wird zur Geschäftsführerin auf unbestimmte Dauer ernannt.
- 3.- Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift der Geschäftsführerin rechtmäßig verpflichtet.

#### *Erklärung*

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch der erschienenen Person, die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Ersuchen derselben erschienenen Person, und im Falle von Divergenzen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, wird die englische Fassung maßgeblich sein.

Worüber die vorliegende notarielle Urkunde in Junglinster, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die erschienene Person, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: J. Lindholm, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 septembre 2007, Relation GRE/2007/3980. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 septembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007118216/231/194.

(070136058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**Bopol S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

R.C.S. Luxembourg B 24.018.

**Burleigh Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

R.C.S. Luxembourg B 28.015.

**Café Nita S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

R.C.S. Luxembourg B 27.818.

**Lux-Caropose S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

R.C.S. Luxembourg B 21.407.

—  
CLOTURE DE LIQUIDATION

*Extrait*

Par jugement du 4 octobre 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, a déclaré closes pour absence d'actifs les opérations de liquidation de la société BOPOL S.à.r.l., avec siège social à L-4018 Esch-sur-Alzette, 22, rue d'Audun, de fait inconnu à cette adresse, et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des sociétés et associations.

M<sup>e</sup> L. Besch  
*Le liquidateur*

*Extrait*

Par jugement du 4 octobre 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, a déclaré closes pour absence d'actifs les opérations de liquidation de la société BURLEIGH HOLDING S.A., avec siège social à L-1330 Luxembourg, 52, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, siège social dénoncé en date du 9 décembre 1992 et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des sociétés et associations.

M<sup>e</sup> Laurent Besch  
*Le liquidateur*

*Extrait*

Par jugement du 4 octobre 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, a déclaré closes pour absence d'actifs les opérations de liquidation de la société CAFE NITA S.à.r.l., avec siège social à L-5480 Wormeldange, 97, rue Principale, de fait inconnu à cette adresse, et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des sociétés et associations.

M<sup>e</sup> Laurent Besch  
*Le liquidateur*

*Extrait*

Par jugement du 4 octobre 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, a déclaré closes pour absence d'actifs les opérations de liquidation de la société LUX-CAROPOSE S.à.r.l., avec siège social à L-8367 Hagen, 12, rue de l'Ecole et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des sociétés et associations.

M<sup>e</sup> Laurent Besch  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2007118255/8178/50.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02992. - Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ03000. - Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ03001. - Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ03004. - Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070136056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**Barnet S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 108.506.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 19 septembre 2007, les actionnaires ont nommé la société DR. WOLLERT-DR. ELMENDORFF S.à r.l, avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en tant que commissaire avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2006 et qui se tiendra en 2007, en remplacement de Messieurs Kai Romberg et Marc Breitfeld, dont les mandats ont pris fin.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007118301/581/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08776C. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070135607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

---

**Ardizzone International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 57.452.

Il est porté à la connaissance des tiers que:

Le commissaire aux comptes:

LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie (RCS Luxembourg B 25.797) a démissionné avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour avis

LUX-AUDIT S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007118305/3083/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09773. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070135697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

---

**Livinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 75.128.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007118661/550/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10208. - Reçu 26 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070135914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

---

**Luxco Properties 7 Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R.C.S. Luxembourg B 132.163.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-eight day of September.

Before Us, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

ALTERNATIVE PROPERTY INCOME VENTURE S.C.A. a company governed by the laws of Luxembourg having its registered office in L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle (RCS Luxembourg N ° B 124.359)

here represented by Mr Nicolas Charbonnet, private employee, residing professionally in 8-10, rue Mathis Hardt, L-1717 Luxembourg

by virtue of a proxy given under private seal on September 28th, 2007.

Said proxy after being initialled ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing party, represented as fore-said, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

**Art. 1.** A limited liability company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation. The name of the company is LUXCO PROPERTIES 7 Sàrl

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form what so ever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

Furthermore, the purposes for which the company is formed are the acquisition, the sale, the management and the development of all real estate located in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

**Art. 5.** The corporate capital of the company is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) divided into 500 (five hundred) corporate units with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

**Art. 6.** The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

**Art. 7.** Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

**Art. 8.** Corporate units are freely transferable among members. The corporate units transfer inter vivos to non-members is subject to the consent of at least seventy-five percent of the members' general meeting or of at least seventy-five percent of the company's capital. In the case of the death of a member, the corporate units transfer to non-members is subject to the consent of no less than seventy-five percent of the votes of the surviving members. In any event the remaining members have a pre-emption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-member.

**Art. 9.** The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

**Art. 10.** For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

**Art. 11.** The Company shall be managed by a board of at least three members who need not be shareholders of the Company and who are appointed either as an A manager or as a B manager with at least one A and one B Manager (the «Board of Managers»).

The Board of Managers will be elected by the shareholders of the Company at a general meeting. The number of the managers as well as their remuneration and the term will be determined by the general meeting of the company

The company will be bound towards third parties by a manager «A» and a manager «B» or by the joint signature or the single signature of any person(s) to whom such signatory powers have been granted by the unanimous vote of the Board of Directors.

**Art. 12.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

**Art. 13.** Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

The members may vote in a circular resolution, by letter, fax or video-conference. Such a written decision is only valid if it is taken and approved by all the members.

**Art. 14.** Collective decisions are only valid if they are adopted by the members representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of the members representing three quarters of the capital.

**Art. 15.** The business year begins on July 1st and ends on June 30th of the next year.

**Art. 16.** Every year on June 30th, the annual accounts are drawn up by the managers.

**Art. 17.** The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

**Art. 18.** At least 5% of the net profit for the financial year has to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the corporate capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

**Art. 19.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

**Art. 20.** If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 21.** For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

#### *Transitory disposition*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on June 30th, 2008.

#### *Subscription and payment*

The 500 (five hundred) corporate units have been subscribed to by the sole member ALTERNATIVE PROPERTY INCOME VENTURE S.C.A., prenamed.

All the corporate units have been entirely paid up in cash so that the company has now at its disposal the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) as was certified to the notary executing this deed.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

#### *Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at 1,350.- EUR.

#### *Resolutions of the sole member*

The sole member, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

#### *First resolution*

The following have been elected:

*as A managers:*

- M. Ian Chappell, Fund Manager, residing in RH8 0PB Oxted-Surrey, 23, Woodland Court.
- M. Michael Kidd, Finance and Operations Executive, residing in L-5433 Niederanven, 28, rue Puert.

*as B manager:*

- DOMELS S.à r.l., a Limited Liability Company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 104.715.

Towards third parties the company shall be bound by the joint signature of an A and a B Manager.

The managers are elected for an undetermined period.

#### *Second resolution*

The company's registered office is located in L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above person appearing, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person appearing and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, whom is known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with Us, Notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-huit septembre.

Par-devant Nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

ALTERNATIVE PROPERTY INCOME VENTURE S.C.A. une société soumise aux lois de Luxembourg avec siège social à L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle (RCS Luxembourg N ° B 124.359)

ici représentée par Mr Nicolas Charbonnet, employé privé, demeurant professionnellement à 8-10, rue Mathis Hardt, L-1717 Luxembourg

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 28 septembre 2007,

laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de LUXCO PROPERTIES 7 Sàrl.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision collective des associés.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a pour en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune.

**Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 10.** Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 11.** La Société est gérée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés soit en tant que Gérant «A» soit en tant que Gérant «B» avec au moins un Gérant «A» et un Gérant «B» («le Conseil de Gérance»).

Le Conseil de Gérance sera nommé par les actionnaires lors d'une assemblée générale. Le nombre des Gérants ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

La Société sera engagée envers des parties tierces par la signature conjointe d'un Gérant «A» et d'un Gérant «B» ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été accordé par une décision unanime du Conseil de Gérance.)

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les associés peuvent voter par vote circulaire par lettre, fax, ou visioconférence. Une telle décision sera uniquement valable si elle a été prise et approuvée par tous les associés.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> juillet et finit le 30 juin de l'année suivante.

**Art. 16.** Chaque année, le 30 juin, la gérance établit les comptes annuels.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

**Art. 18.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 20.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 30 juin 2008.

#### *Souscription et paiement*

Les 500 (cinq cents) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associée unique, ALTERNATIVE PROPERTY INCOME VENTURE S.C.A. prénommée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### *Constataion*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

#### *Evaluation*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ 1.350,- EUR.

#### *Résolutions de l'associé unique*

L'associée unique prédésignée, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Sont appelés aux fonctions de:

*gérants de catégorie A:*

- Monsieur Ian Chappell, Fund Manager, demeurant à RH8 OPB Oxted-Surrey, 23, Woodland Court.
- Monsieur Michael Kidd, Finance and Operations Executive, demeurant à L-5433 Niederanven, 28, rue Puert.

*gérants de catégorie B:*

- DOMELS S.à r.l., une société à responsabilité Limitée, régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg ayant pour numéro B- 104.715

Vis-à-vis de tiers la société sera engagée par la signature conjointe d'une gérant de catégorie A et B.

Les mandats des gérants est établie pour une durée indéterminée.

*Deuxième résolution*

Le siège social de la société est fixé au L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par leurs nom, prénom, état et de-meures, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Charbonnet, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, LAC/2007/28783. — Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 5 octobre 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007118217/206/242.

(070136051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

---

**SigmaKalon Luxco, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 90.056.

Les comptes annuels pour la période du 14 novembre 2002 (date de constitution) au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007118035/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00756. - Reçu 34 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070134959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

---

**Medical Protein Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 60.550.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007119193/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01101. - Reçu 18 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070136258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

---